



Le Livret laïcité

publié le 01/11/2015

Descriptif :

Livret d'accompagnement sur la mise en oeuvre de la laïcité au quotidien dans les établissements. Livret réalisé par la Degesco.

Le **Livret laïcité** a été élaboré par les services de la Dgesco avec l'appui de l'inspection générale et en étroite partenariat avec la direction des affaires juridiques.



Ce livret est destiné aux chefs d'établissement, aux directeurs d'école et aux équipes éducatives de l'enseignement public.

Il indique **des pistes** pour faire comprendre et vivre la laïcité dans les établissements scolaires et fournit **des repères pour le dialogue éducatif et des éléments juridiques** en cas de contestation ou d'atteinte au principe de laïcité.

Il traduit **la volonté de faire vivre une pédagogie de la laïcité** tout au long de l'année, auprès des équipes éducatives comme des parents et des élèves.

Il est construit en 5 parties :

- ▶ 1) **Comment s'approprier et présenter la Charte de la laïcité à l'Ecole** , à l'égard des parents bien entendu, mais aussi des équipes éducatives. Comment en parler avec les équipes et comment en parler avec les parents lors des réunions de rentrée et dans le cours des échanges, afin de lever les malentendus et les incompréhensions.
- ▶ 2) **Faire vivre la laïcité dans l'école ou l'établissement tout au long de l'année** . Le livret décline toutes les possibilités d'inscrire une véritable pédagogie de la laïcité, à l'école primaire comme dans le second degré : manifestations artistiques, en lien avec l'enseignement moral et civique, productions d'écrits, exposés, initiatives variées...
- ▶ 3) **La question du dialogue avec les élèves et les parents** . C'est l'occasion d'une pédagogie du dialogue, destinée à faire comprendre, voire faire adhérer l'ensemble des usagers de l'école à la dimension ouverte et émancipatrice de la laïcité. Un encart d'une spécialiste de l'enfance et de l'adolescence vient rappeler les logiques du dialogue avec des enfants d'âge scolaire.
- ▶ 4) **La question de la laïcité dans les enseignements** . Parce que les chefs d'établissements et les IEN sont des pilotes pédagogiques, avec les IA-IPR. Ils sont responsables de l'application des programmes nationaux d'enseignement et garants du droit et de l'application de la loi. Les directeurs d'école sont des relais essentiels de cette responsabilité. À ce titre, ils sont les garants de la laïcité des enseignements.
- ▶ 5) **Des repères juridiques** sur lesquels s'appuyer en cas de difficultés. Il s'agit ici de l'ensemble des situations les plus fréquemment rencontrées et sur lesquelles un avis juridique a été porté pour apporter une aide aux chefs d'établissement et les directeurs d'école et faire référence.

 **Livret laïcité** (PDF de 541.2 ko)
Octobre 2015



Académie
de Poitiers

Avertissement : ce document est la reprise au format pdf d'un article proposé sur l'espace pédagogique de l'académie de Poitiers.

Il ne peut en aucun cas être proposé au téléchargement ou à la consultation depuis un autre site.